

# Passeport biométrique

*Personne majeure*

*La présence du demandeur  
est obligatoire au dépôt du dossier  
et à la remise du titre*



# I - DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 Un **FORMULAIRE** de demande à compléter (*disponible uniquement en mairie*).
- 2 **2 PHOTOS D'IDENTITÉ** (*récentes, identiques, en couleur, 35x45 mm, visage de face et dégagé, tête nue, non découpées, réalisées par un photographe professionnel ou dans une cabine photos agréée*).
- 3 VOTRE **PASSEPORT** + copie.  
(*si vous en possédez un, même périmé*)
- 4 Un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT** : original + copie  
(*facture EDF-GDF ou de téléphone, quittance de loyer émise par un organisme bailleur, certificat d'imposition ou de non-imposition, etc.*).  
Si le demandeur habite chez une tierce personne, y compris les parents : fournir lettre manuscrite, justificatif du domicile et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- 5 Un **ACTE DE NAISSANCE avec filiation, de moins de 3 mois**  
(*ou, à défaut copie intégrale de l'acte de mariage*)

**UNIQUEMENT si vous ne pouvez pas présenter l'original et la copie de :**

- votre ancienne CNI plastifiée
- OU ● votre passeport électronique ou biométrique
- OU ● votre ancienne CNI cartonnée, ou votre ancien passeport non sécurisé, encore valides ou périmés depuis moins de 2 ans.

L'acte de naissance est à demander à :

- la mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France
- La sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, si vous êtes né(e) à l'étranger  
(44941 - Nantes cedex 9 / tél. : 0826 08 06 04 / [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

## 6 **TIMBRE FISCAL 86 €**

Sauf cas particulier du renouvellement d'1 passeport sur lequel un ou des enfant(s) étai(en)t inscrit(s).

Se renseigner au 05 55 45 62 65.

## II - LE CAS ÉCHÉANT, FOURNIR EN PLUS

- **DÉCLARATION de PERTE ou de VOL** : original + copie.
- **Pour les femmes divorcées : JUGEMENT de DIVORCE COMPLET**  
+ copie de la page relative à l'usage du nom d'époux.
- **Pour les femmes mariées ou remariées : LIVRET de FAMILLE**  
+ copie de la page du mariage.
- **Pour les femmes veuves : BULLETIN de DÉCÈS** ou **LIVRET de FAMILLE** + copie de la page précisant le décès de l'époux.
- Un **JUSTIFICATIF de NATIONALITÉ**  
**UNIQUEMENT si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité** (si besoin, s'adresser à l'agent d'accueil au moment du dépôt du dossier).

# Délai d'obtention :

## 2 SEMAINES

Attention : à l'approche des vacances d'été, ce délai peut être plus long

# Validité :

## 10 ANS

**Le dossier peut être déposé dans n'importe quelle mairie équipée de stations biométriques.**

Dans le département de la Haute-Vienne, peuvent délivrer les passeports biométriques les mairies suivantes : Ambazac, Aix-sur-Vienne, Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eymoutiers, Isle, Limoges (hôtel de ville uniquement), Panazol, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche.

Dépôt à la mairie de Limoges : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (samedi fermé)

**Des rendez-vous peuvent être pris en téléphonant au 05 55 45 62 65**

**Tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois sera détruit.**

Affaires générales  
Place Léon-Betoulle  
87031 Limoges cedex 1  
Tél. 05 55 45 62 65  
[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)

